

Commune de Susville

Mairie – 38350 Susville Téléphone : 04 76 81 05 12 – Télécopie : 04 76 30 97 34 Courriel : mairie.susville@orange.fr

Prises de décisions Conseil Municipal du 17 février 2010

Présents: Mrs BALLE, BERARD, BRUN, LUYAT, PICAVEZ, REBAUD, VIALLET

Mmes BICHET, CORMONS, DJOUDER

Excusées: Mrs BUCH, RENAUDEAU

Mmes CLEMENT, CONTRATTO, ROVIRA

1 – Comptes administratifs 2009

Les comptes administratifs 2009 des budgets principal

eau & assainissement

CAT

ont été votés à l'unanimité.

2 – Transfert du réseau assainissement au SIAJ

Le conseil Municipal étant favorable à la prise de compétence des réseaux de collecte par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Jonche, il autorise celui-ci à lancer les études techniques, juridiques et économiques nécessaires à l'aboutissement de cette réflexion.

3 – Adhésion au SIGREDA

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal de la Gresse du Drac Et De leurs Affluents et désigne :

Camille BERARD et Emile BUCH, délégués titulaires Jean-Charles BALLE et Corinne DJOUDER, délégués suppléants

4 – Questions diverses

Démolition d'un bâtiment aux Moutières :

Conformément à la délibération du 28 septembre 2009 faisant état du sinistre survenu sur ce groupe, le Conseil Municipal accepte la démolition du bâtiment endommagé.

Ce projet a fait l'objet d'un accord entre la commune de Susville et le bailleur – OPAC 38, aux conditions suivantes :

Création à la place de cet immeuble - d'une aire de jeux

- d'une zone piétonne

- des places de parking, etc (plan en annexe).

L'aire de jeux sera rétrocédée gracieusement à la commune après réception des travaux. Les parkings restent la propriété et sous la responsabilité de l'OPAC 38. Les frais liés à ce transfert sont à la charge du bailleur – OPAC 38.

Avancement de grade du personnel:

Le Conseil Municipal accepte les avancements de grade du personnel proposés par le Maire.

Tarifs des loyers 2010 :

Considérant que les baux à loyer signés avec les locataires des appartements, propriétés de la commune, stipulent que le loyer est rehaussé chaque année au 1er avril et éventuellement en cours d'année selon la législation en vigueur,

Considérant que la valeur moyenne du dernier indice de référence des loyers INSEE connu est celui du 3ème trimestre 2009, que son évolution par rapport à celui du 3ème trimestre 2008 a été de 0,32 %, de 117,03 à 117,41,

Le Conseil Municipal décide une augmentation du prix des loyers de 0,32 %, à compter du 1^{er} avril 2010.

Motion de soutien ONF:

Le Conseil Municipal approuve et appuie l'initiative du Directeur de l'agence de l'Office National des Forêts de l'Isère de proposer le remplacement de Monsieur LAVOYE, agent technique forestier en résidence au Périer.